

Convention de partenariat pour l'organisation d'activités en entreprises agricoles

Entre :

Le CPAS de Tubize,

Dont le siège est situé : Rue des frères Taymans, 32 à 1480 Tubize.

représenté par Géraldine De Vuyst, Directrice générale et Frédéric Jadin, Président, ci-après dénommé **Auteur de projet/CPAS de Tubize**

Et :

Le CPAS de,

Dont le siège est situé :

représenté par _____, Directrice générale et _____, Président,

ci-après dénommé **service partenaire**

PREAMBULE

Cette convention est proposée par le CPAS de Tubize pour ouvrir aux CPAS alentours le projet « Vaches et bourrache » sélectionné par la Wallonie dans le cadre de la mesure 16.9 du Plan Wallon de Développement Rural 2014-2020 : « Aide à la diversification des activités agricoles vers des activités ayant trait aux soins de santé, à l'intégration sociale, à l'agriculture soutenue par les consommateurs ainsi qu'à l'éducation dans les domaines de l'environnement et de l'alimentation ».

Ce projet est porté conjointement par le CPAS de Tubize et l'asbl Nos Oignons en tant que co-auteur.

Le projet « Vaches et bourrache » a pour objectif d'offrir aux personnes qui y participent un ressourcement au contact de la nature, des animaux, un bol d'air aux côtés de l'agriculteur dans son activité professionnelle. En dialogue avec les agriculteurs partenaires, le projet « Vaches et bourrache » propose tant de l'accueil collectif que de l'accueil individuel. Chaque participant est accompagné individuellement dans sa démarche, ce qui est formalisé par une convention spécifique entre le participant et le CPAS de Tubize (cf. annexe). Le CPAS partenaire recevra une copie de chaque convention individuelle concernant ses bénéficiaires.

Les activités proposées sont stimulantes pour les participants. Le projet ne s'inscrit pas dans une logique de rentabilité mais dans celle d'une rencontre et d'un mieux-être.

Le projet « Vaches et bourrache » vise à soutenir les partenaires agricoles dans leurs activités professionnelles et à reconnaître l'importance de leurs métiers pour la collectivité. L'esprit est que chacun, participant comme agriculteur, donne et reçoive : du temps, de l'attention, du soutien, des connaissances et de la reconnaissance, des coups de main... Et que ces rencontres constituent pour chacun une source de mieux-être et d'enrichissement relationnel.

Le projet « Vaches et bourrache » vise la mise à disposition de ressources non seulement aux bénéficiaires du CPAS de tubize, mais également aux bénéficiaires des CPAS alentours. L'intention du CPAS de Tubize est de soutenir la mise en réseau des partenaires pour porter le projet en synergie ; Nos Oignons asbl étant spécifiquement chargé de l'animation du réseau.

Le projet « Vache et bourrache » s'est créé en dialogue avec le SIS du CPAS de Soignies dont le projet « Cap sur les métiers de la terre » a également été sélectionné. La volonté est bien présente d'établir des synergies entre ces deux projets dans le respect de leurs spécificités.

Le projet « Vaches et bourrache » est une expérience pilote, et pourra être soumis à des évaluations et aménagements en cours d'exécution. Ce qui par conséquent pourra amener des modifications de la présente convention.

Les activités organisées dans le cadre de « Vaches et bourrache » devront dans l'idéal se trouver une structure de financement pérenne au-delà du terme de ce financement.

Art. 1. Objet de la collaboration

Il est établi une collaboration entre les parties précitées afin d'organiser des activités chez des agriculteurs, au bénéfice de personnes accompagnées par les CPAS et résidant sur le territoire de la Wallonie.

La présente convention vise tant l'opérationnalisation de la collaboration que l'organisation des modalités de financement.

Art. 2. Utilisation du financement obtenu

Le financement obtenu dans le cadre de l'appel à projet relatif à la mesure 16.9 du Plan Wallon de Développement Rural 2014-2020 (PWDR) sera utilisé de la façon suivante (voir budget prévisionnel en annexe) :

- Le CPAS de Tubize engage une équipe de deux travailleuses sociales de niveau B. Caroline Laurent travaille à 0.80 ETP, en tant que coordinatrice et accompagnatrice. Ameline De Schryver est quant à elle engagée à 0.50 ETP en tant qu'accompagnatrice
- La gestion administrative de cette équipe sera prise en charge par le CPAS de Tubize (recrutement, gestion des contrats, paie, les animateurs seront soumis au Statuts administratif et pécuniaire du CPAS de Tubize).
- Nos Oignons asbl en tant que co-auteur engage un chargé de mission à 0,2 ETP sur l'ensemble de la durée du projet.
- Frais de fonctionnement liés aux postes précités.
- Frais de fonctionnement liés aux activités : défraiement des agriculteurs, assurances, fournitures, achat de matériel/semences/outillage pour les activités, défraiement de volontaires, frais de communication, frais de déplacement (participants, professionnels accompagnants, volontaires).
- La gestion financière est sous la responsabilité de la coordinatrice de l'équipe « Vaches et bourrache » et sous le contrôle final du service financier du CPAS de Tubize. Tous les paiements sont effectués par ce même service après avoir été soumis

à l'approbation des Bureau Permanent et Conseil de l'action sociale du CPAS de Tubize.

Art. 3. Activités et synergies

a. Organisation concrète des activités de terrain

L'équipe « Vaches et bourrache » met en place des activités conformes aux objectifs de la mesure 16.9 du PWDR au bénéfice des personnes qui fréquentent les CPAS partenaires.

L'équipe « Vaches et bourrache » organise et coordonne de manière pratique deux types d'activités en collaboration avec des partenaires agricoles, destinés aux bénéficiaires des CPAS :

- Les accueils collectifs : animation, accompagnement et coordination de groupes chez un maraicher.

Les ateliers collectifs sont hebdomadaires, organisés à jour(s) fixe(s), pendant une durée de 8 mois, courant de mars à novembre. Des ateliers seront également organisés pendant la saison hivernale, à un rythme bihebdomadaire ou mensuel.

Ils seront accessibles à toute personne orientée par le service partenaire et qui en formule la demande auprès de l'équipe « Vaches et bourrache ». Un entretien d'accueil permettra au candidat et au référent du CPAS partenaire et à un membre de l'équipe « Vaches et bourrache » de faire connaissance, de s'informer sur leurs objectifs et attentes respectifs, et de vérifier l'adéquation d'une participation régulière aux ateliers.

Les ateliers collectifs ont pour but principal de permettre la rencontre des bénéficiaires des CPAS avec des agriculteurs qui s'inscrivent dans la lignée d'une agriculture biologique, raisonnée et/ou artisanale, et qui offrent un accompagnement de qualité tant relationnellement que dans le partage de leur quotidien. La possibilité sera offerte aux participants de s'impliquer activement dans la gestion d'un jardin collectif (choix des cultures, planification, etc.), tout en bénéficiant du fruit des récoltes qui en proviennent : une partie des récoltes sera partagée entre les participants eux-mêmes.

- Les accueils individuels : coordination d'accueils d'un nombre restreint de personnes chez un agriculteur (maximum trois personnes simultanément) sans la présence permanente d'un travailleur social de l'équipe.

Un agriculteur hôte sera recherché avec la personne bénéficiaire par l'équipe « Vaches et bourrache », dans un périmètre accessible par le CPAS partenaire et/ou le participant.

Une convention sera alors signée entre l'agriculteur hôte et le CPAS de Tubize, pour le Projet vaches et bourrache. Il est bien entendu que le CPAS partenaire peut lui aussi proposer des agriculteurs à l'équipe VB.

Le CPAS partenaire sera chargé de contacter ses bénéficiaires et de leur présenter le projet ainsi que les agriculteurs hôtes. Lorsqu'une personne souhaite participer, la personne référente au sein de CPAS partenaire, contacte l'équipe VB afin d'organiser une rencontre qui permettra à chacun de voir si la participation au projet est opportune et chez quel agriculteur.

Ce sera l'occasion de signer une convention entre le participant et le CPAS de Tubize. Il sera demandé au participant de fournir une **attestation médicale** ainsi que l'attestation du **vaccin tétanos**. (Des documents types seront fournis au CPAS partenaire. Le projet Vaches et bourrache pourra rembourser les frais occasionnés par cette demande sur base des preuves de paiements et de remboursement mutuels). L'accueil ne pourra pas débuter sans ces documents. C'est donc au CPAS Partenaire d'accompagner la personne dans cette démarche et d'avertir l'équipe VB à la réception des documents.

L'équipe Vaches et bourrache accompagnera le participant chez l'accueillant au maximum 4 fois durant les deux premiers mois. Ensuite elle assurera un suivi par téléphone ou entretien tous les cinq accueils, tant auprès du participant que de l'accueillant.

L'accueil individuel se fait sous la responsabilité et la dénomination du projet « Vaches et bourrache » du CPAS de Tubize, qui assure la couverture des risques (assurances) et met à disposition le cadre juridique et les moyens obtenus dans le cadre du Plan wallon de Développement Rural. La coordinatrice « Vaches et bourrache » du CPAS de Tubize fournira à la demande un appui aux travailleurs sociaux du service partenaire, et l'équipe des accompagnatrices sera garante de la qualité des accueils.

Concrètement, le travailleur social du service partenaire s'engage à rester disponible pour l'accueillant et le bénéficiaire durant toute la durée de la convention, notamment en cas de désaccord ou de difficulté relationnelle.

Le CPAS partenaire s'engage également à assurer le transport du participant. Les frais engendrés seront quant à eux pris en charge par le projet « Vaches et bourrache ».

Le travailleur social du service partenaire rencontrera régulièrement le/la participant(e). Afin de s'assurer du bon déroulement des accueils et activités, un contact aura également lieu entre une accompagnatrice de l'équipe « Vaches et bourrache » et l'accueillant, une fois par mois.

Par ailleurs, des rencontres seront organisées entre les quatre parties sur le lieu de l'exploitation à intervalle régulier. Les travailleurs sociaux du projet « Vaches et bourrache » restent disponibles pour les 3 parties tout au long de l'accueil.

b. Gestion administrative, animation du réseau et accompagnement méthodologique

En partenariat avec « Nos Oignons », asbl qui est particulièrement mobilisée sur ces missions, l'équipe « Vaches et bourrache » s'engage à organiser les coordinations nécessaires pour la création d'un réseau :

- Une réunion annuelle à laquelle seront invitées les autorités de chaque CPAS. Cette réunion permettra notamment de vérifier la satisfaction de chaque partenaire et de recevoir les éventuelles suggestions (échange sur les difficultés de chacun, points positifs etc). Cette réunion sera coanimée par la coordinatrice du projet « Vaches et bourrache » et le chargé de mission « Nos Oignons ».
- A priori, et si cela s'avère pertinent, une réunion trimestrielle sera organisée entre l'équipe « Vaches et bourrache » et le(s) référent(s) du service partenaire*. Cela afin de faciliter la transmission des informations relatives à l'organisation des activités vers

les différents publics cibles, et nourrir le projet de retours réguliers des différentes parties prenantes.

- Des événements annuels plus « festifs » seront mis en place pour renforcer les liens entre partenaires. Ce pourrait être par exemple à tour de rôle un verre de l'amitié organisé chez un des partenaires agriculteurs.

*Chaque service partenaire désigne dans l'idéal un travailleur social référent « Vaches et bourrache » qui veille à la diffusion du projet en interne.

L'équipe « Vaches et bourrache » se charge :

- Du cadre juridique : convention générale de partenariat avec les agriculteurs, convention individuelle d'accueil, convention de volontariat¹ ;
- Des couvertures d'assurance pour les travailleurs sociaux attachés au CPAS de Tubize, pour les volontaires et les participants.
- Du financements et outils de gestion financière : fiches de défraiement des agriculteurs et des volontaires, rapportage auprès de la DGO5 ;
- Des outils de communication : séances d'information au sein du service partenaire, à l'intention des équipes sociales et/ou de leurs bénéficiaires – à la demande et en fonction des disponibilités de l'équipe « Vaches et bourrache » ; flyers et capsules vidéo ;
- De la gestion administrative quotidienne du projet.

Art. 4. Engagements du service partenaire

Le service partenaire s'engage à informer ses bénéficiaires de l'existence des activités qui sont organisées par l'équipe « Vaches et bourrache », et à organiser toute activité qu'il juge adéquate pour favoriser leur participation. Parce qu'il assure l'accompagnement des participants au sein de leur CPAS, il peut en accord avec ces derniers organiser la transmission à l'équipe « Vaches et bourrache » et/ou aux accueillants toute information qu'il juge utile afin d'assurer de bonnes conditions de participation à ces derniers.

Chaque service partenaire désigne dans l'idéal un travailleur social référent qui veille à la diffusion du projet au sein de son CPAS, et assure un lien avec les travailleurs sociaux du projet « Vaches et bourrache » du CPAS de Tubize (personne-relais dans le cadre de la communication générale et des accueils).

Le service partenaire organise et accompagne les accueils individuels, tels que décrits plus haut au point « **Organisation concrète des activités de terrain** ».

Art. 5. Durée de validité

La validité de cette convention n'excèdera pas la période d'éligibilité des dépenses de la programmation du Programme wallon de Développement Rural 2014-2021.

¹ La DGO5 (Portail de l'Action Social-Wallonie) a prédéfini un cadre, que nous avons adapté en dialogue avec l'administration pour rendre ce projet possible.

L'une des parties pourra y mettre fin anticipativement, à tout moment, sans préavis, dans le respect de chacun. Dans ce cas, une réunion sera dans la mesure du possible organisée par la coordinatrice du projet « Vaches et bourrache » du CPAS de Tubize pour mettre en commun les raisons de la rupture de la convention.

La fin de la convention est actée par la coordinatrice du projet « Vaches et bourrache », par un écrit dont une copie est envoyée à chaque signataire de la présente.

Art. 6. Instances compétentes en cas de litige

En cas de litige entre les parties, les tribunaux de Nivelles sont compétents.

Fait à XXXXX, le XXXX 2018

Pour le CPAS de Tubize,

La Directrice générale,

Le Président,

Pour le CPAS partenaire

La Directrice générale,

Le Président,